

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-12-139

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 39	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Budgets principal et annexes – Ouverture des crédits par anticipation du vote du budget primitif 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avaient donné
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent excusé M. RIOU André

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ... ».

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, il est proposé d'ouvrir des crédits par anticipation du vote du budget primitif, conformément aux tableaux figurant ci-dessous, pour le budget principal, ainsi que pour les budgets annexes Equipôle et Ordures ménagères.

Il est donc proposé d'autoriser l'engagement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors restes à réaliser, tel que :

BUDGETS	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM)	Crédits ouverts par anticipation (25% maximum)
BUDGET PRINCIPAL		
Opération 10 – Siège – Bâtiment technique	378 000,00 €	94 500,00 €
Opération 12 – Zone communautaire	9 300,00 €	0,00 €
Opération 15 – Randonnées	25 200,00 €	6 300,00 €
Opération 18 – Piscine	50 000,00 €	12 500,00 €
Opération 20 – Matériel, outillage et mobilier	50 000,00 €	12 500,00 €
Opération 22 – Pôle des métiers	13 200,00 €	3 300,00 €
Opération 26 – Tourisme	50 000,00 €	12 500,00 €
Opération 28 – Enfance, jeunesse	4 000,00 €	1 000,00 €
Opération 29 – Très haut débit	1 095 920,00 €	273 980,00 €
Opération 31 – Kerhuella	54 000,00 €	13 500,00 €
Opération 32 – Maison des Services au Public	6 000,00 €	1 500,00 €
Opération 33 - GEMAPI	0,00 €	0,00 €
Opération 34 – Commerce et artisanat	100 000,00 €	25 000,00 €
Opération 35 – Développement culturel	88 760,18 €	22 190,04 €
Opération 37 – Eau et assainissement	770 000,00 €	192 500,00 €
Opération 38 – PLUI-H	516 384,00 €	129 096,00 €
Total	3 210 764,18 €	800 366,04 €
BUDGET ANNEXE EQUIPOLE		
Opération 60 – Acquisition matériel et travaux	518 750,00 €	129 687,50 €
Opération 61 – Bâtiment photovoltaïque	0,00 €	0,00 €
Total	518 750,00 €	129 687,50 €
BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES		
Opération 50 - Matériel	364 627,43 €	91 156,85 €
Opération 51 - Station de transfert	18 000,00 €	4 500,00 €
Opération 52 - Déchèteries	184 800,00 €	0,00 €
Total	567 427,43 €	95 656,85 €

Les crédits ouverts par anticipation seront repris dans le budget primitif 2023.

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés ministériels du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif et du 24 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Vu la conférence des maires du 6 décembre 2022 ;
Ayant entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'ouvrir par anticipation du budget primitif 2023 les crédits d'investissement pour le budget principal selon la répartition figurant ci-dessus.**
- **Décide d'ouvrir par anticipation du budget primitif 2023 les crédits d'investissement pour le budget annexe Equipôle selon la répartition figurant ci-dessus.**
- **Décide d'ouvrir par anticipation du budget primitif 2023 les crédits d'investissement pour le budget annexe Ordures ménagères selon la répartition figurant ci-dessus.**
- **S'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation lors de l'adoption du budget primitif 2023 de chacun des budgets concernés.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Patricia QUERE.

Le Président,
Henri BILLON.

